ART. 10 N° CE266

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CE266

présenté par Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 10

THE TO
À l'alinéa 1, substituer au mot :
« six »
le mot :
« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement identique à celui de M. Gosselin (CE108) réduit la durée de l'habilitation pour que l'ordonnance intervienne en temps utile.